

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2026**

Délibération n° 2026-05-055

Date de la convocation : 16 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de conseillers présents : **19**
Nombre de procurations : **4**
Votes : **23**

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux mai deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin.

Procurations :

THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc
BESSON Hélène, procuration à LESCANNE Etienne
FAURE Guillaume, procuration à BEAL Bénédicte
DESFOND Juliette, procuration à BERGER Estelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260522-2026-05-55-AR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026

Absente excusée :

Secrétaire : BEAL Bénédicte

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE MUSICAL DU HAUT-PILAT POUR
L'EVEIL MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE 2026/2027**

Madame la maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention qui permettra au Centre Musical du Haut-Pilat d'intervenir en milieu scolaire dans chacune des écoles de la commune.

Il indique que le taux horaire applicable à partir de la rentrée de septembre 2026 sera de 1 726 € pour une heure d'intervention chaque semaine de l'année scolaire 2026/2027.

Le coût total de cette prestation serait donc de 8 630 € pour :

- Ecole de l'Etang2 h/semaine
- Ecole Saint Joseph.....2 h/semaine
- Ecole de la République.....1 h/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette proposition ;
- AUTORISE la maire à signer la convention.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 mai 2026.

La Maire
Geneviève MANDON

La secrétaire de séance
Bénédicte BEAL

